

12 août – Point de situation sur l'occupation illégale du parc de l'Hippodrome

Après l'installation par effraction d'une centaine de caravanes dans le parc de l'Hippodrome le 24 juillet dernier, le départ des derniers occupants est intervenu ce mardi 11 août.

Durant toute cette période, la municipalité et les agents municipaux sont restés pleinement mobilisés pour protéger les intérêts des Touellois, limiter les nuisances et préparer le départ dans les meilleures conditions possibles.

Contrairement à certaines inquiétudes exprimées, le nombre de cambriolages constatés dans notre commune n'a pas augmenté durant leur séjour. Je tiens à remercier très sincèrement la gendarmerie et la police municipale pour leur présence, leur suivi et le travail étroit mené du 24 juillet au 11 août.

Je remercie également mes adjoints Gilles Ravassard et Carla Patamia, qui ont assuré les échanges avec les représentants de la communauté tout au long de cette période, ainsi que Claire Autréau et Damien Pontet pour leur gestion calme et apaisée des trois journées de départ.

À ce jour, aucun dégât important n'est à déplorer, contrairement à ce que notre commune avait connu en 2016.

Soyons très clairs : nous n'avons jamais accepté ni cautionné cette occupation illégale. Dès le premier jour, nous nous y sommes opposés et avons utilisé les moyens juridiques dont dispose une commune pour obtenir le départ des occupants.

Dans le même temps, nous avons fait le choix du dialogue. Dialoguer ne signifie ni accepter, ni renoncer, ni banaliser une situation illégale. C'est exercer notre responsabilité d'élus : faire respecter le droit tout en recherchant, dans le cadre de la loi, les solutions permettant de protéger au mieux les habitants, de limiter les nuisances et d'éviter les dégradations.

C'est d'ailleurs la méthode qu'avait suivie Jacques Debord, alors adjoint, lors de l'occupation de 2014, avec des résultats comparables à ceux obtenus aujourd'hui.

À la demande de la commune, la Métropole de Lyon a organisé le ramassage régulier des déchets. Cette intervention permet aujourd'hui de retrouver un site avec une quantité très limitée de déchets restant à évacuer. Nous l'en remercions. Cette coopération témoigne également d'une Métropole désormais plus proche des communes et davantage à l'écoute de leurs besoins concrets.

Les dispositifs de sécurisation du parc avaient permis d'éviter toute intrusion pendant dix ans. Ils ont malheureusement été contournés et forcés. De nouvelles mesures de sécurisation sont donc programmées en urgence. Elles devront être efficaces tout en préservant la vocation de l'Hippodrome, qui doit rester un lieu ouvert, vivant et capable d'accueillir les grands rassemblements de notre commune.

Nous aurons ainsi le plaisir de nous y retrouver samedi 5 septembre pour le traditionnel forum des associations ainsi que samedi 19 septembre, avec notamment le feu d'artifice du 14 juillet qui avait dû être reporté en raison des conditions météorologiques.

Les services de la Préfecture nous ont accompagnés et soutenus. Nous ne pouvons toutefois que déplorer les délais de la procédure judiciaire à la suite de notre plainte : alors qu'un départ était annoncé autour du 9 août, l'audience n'avait été fixée qu'au 19 août. Une décision serait donc intervenue après le départ des occupants.

Cette situation démontre une nouvelle fois que la législation doit évoluer. Une proposition de loi adoptée par le Sénat le 10 février 2026 prévoit justement d'accélérer la procédure administrative d'évacuation, avec une mise en demeure de quitter les lieux sous 24 heures et un délai également ramené à 24 heures pour la décision du juge administratif en cas de recours. Elle renforce aussi l'obligation d'intervention du préfet, prévoit la prise en charge par l'État des dommages résultant de son éventuelle inaction et alourdit les sanctions applicables aux installations illicites.

Transmis à l'Assemblée nationale dès le 11 février, ce texte n'a toujours pas été examiné. Face aux nombreuses communes impactées, il est désormais urgent que les députés puissent en débattre. Nous aurons l'occasion de revenir plus précisément sur ce sujet au moment des élections sénatoriales.

Dès le premier jour, j'avais appelé au calme et à la responsabilité, notamment sur les réseaux sociaux. Je renouvelle aujourd'hui cet appel à la modération. Récemment encore, à Guérande, les forces de l'ordre n'ont pas pu empêcher une installation. À Verquin, dans le Pas-de-Calais, une collègue maire a été menacée et agressée alors qu'elle tentait de s'opposer à l'arrivée de caravanes.

Oui, cette situation a créé un sentiment d'impuissance pour la mairie comme pour le maire. Oui, elle alimente légitimement un sentiment de deux poids, deux mesures. Toutefois, notre responsabilité était d'agir avec les moyens juridiques dont nous disposons, de réduire autant que possible les nuisances et de tout mettre en œuvre pour éviter qu'une telle intrusion ne se reproduise.

Je recevrai celles et ceux qui souhaitent échanger sur ce sujet ou d'autres lors de ma première permanence sans rendez-vous, samedi 29 août, de 10 heures à 12 heures, en mairie.

Enfin, notre commune connaît actuellement un nouvel épisode de canicule. Le dispositif communal est suivi par Catherine Helmer, adjointe chargée des seniors et des solidarités. Si vous-même ou l'un de vos proches êtes en situation de vulnérabilité, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie par téléphone au 06 74 10 00 11, par mail : seniors@salvagny.org, ou à vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables via le formulaire disponible sur notre site internet.

Jean-Philippe JAL,
Maire
Conseiller métropolitain